

La loi sur l'immigration pourvoit au rejet des immigrés appartenant aux catégories ci-dessus énumérées et à la déportation de ceux qui deviennent indésirables au cours des cinq premières années de leur entrée au Canada.

Le tableau 12 indique le nombre d'immigrants refusés à leur arrivée aux ports canadiens, par cause et nationalité, pour les années civiles 1931 à 1936, tandis que le tableau 13 indique le nombre d'immigrés renvoyés après leur admission pour les années fiscales 1903-25 et pour chacune des années fiscales de 1926 à 1937, aussi par cause et nationalité.

12.—Immigrants refusés aux ports océaniques, par cause principale et nationalité, années civiles 1931-36.

Item.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.	1936.	Total, 1931-36.
Par cause—							
Raisons de santé.....	23	17	14	13	13	10	90
Raisons civiles.....	286	244	160	224	192	213	1,319
Totaux.....	309	261	174	237	205	223	1,409
Par nationalité—							
Britannique.....	171	144	101	167	133	128	844
Américaine.....	5	13	9	14	6	9	56
Autres pays.....	133	104	64	56	66	86	509

13.—Immigrés déportés après admission, par cause principale et nationalité, années fiscales 1926-37 et totaux de 1903 à 1925 et de 1903 à 1937.

Item.	Total, 1903-25.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.	1936.	1937.	Total, 1903-37.
Par cause—														
Raison de santé.....	5,578	410	470	519	650	600	789	697	476	301	144	81	47	10,762
Deven. ch. pub.....	8,688	506	354	430	444	2,106	2,245	4,507	4,916	2,991	464	125	110	27,886
Criminalité.....	6,103	453	447	426	441	591	868	1,006	836	493	267	207	117	12,255
Autres causes civiles.....	1,474	189	149	257	194	107	200	270	277	250	172	163	240	3,942
Venus avec les déportés.....	630	158	165	254	235	559	274	545	626	439	81	34	57	4,057
Totaux.....	22,473	1,716	1,585	1,886	1,964	3,963	4,376	7,025	7,131	4,474	1,128	610	571	58,902
Par nationalité—														
Britannique.....	11,946	899	808	1,047	1,083	2,983	3,099	4,248	4,251	2,718	385	157	202	33,826
Américaine.....	6,370	330	351	297	294	228	279	260	331	319	199	146	167	9,571
Autres pays.....	4,157	487	426	542	587	752	998	2,517	2,549	1,437	544	307	202	15,505

Immigration juvénile.—Parmi les immigrés accueillis ces dernières années avec le plus de satisfaction figuraient les jeunes gens des deux sexes dont plusieurs avaient subi un entraînement spécial dans les institutions britanniques avant de venir au Canada, les garçons ayant appris à s'acquitter des légers travaux de la ferme et les filles s'étant familiarisées avec les travaux de maison. A leur arrivée au Canada, les garçons étaient placés sur les fermes, les filles allaient à la ville ou à la campagne, mais les institutions demeuraient légalement tutrices des enfants jusqu'à ce qu'ils soient devenus adultes; de plus, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur dix-neuvième année, ils étaient placés sous le contrôle du directeur de l'immigration juvénile.

En vertu de l'entente de Colonisation de l'Empire Britannique, le terme "enfant" s'applique à tout garçon âgé de 14 à 19 ans et toute fille de 14 à 17 ans allant au Canada sous les auspices d'une organisation reconnue. Ces organisations bénéficiaient de l'Entente d'Outre-mer qui pourvoyait au transport gratuit des garçons et des filles qui immigraient au Canada sous les auspices de ces sociétés approuvées. Le 23 septembre 1931, ces sociétés furent averties que le gouvernement fédéral avait décidé de ne plus accorder d'assistance de cette nature.